Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Mauron Pierre / Piller Benoît 2019-CE-19
Que fait le canton de Fribourg pour le climat ?

I. Question

L'actualité récente nous a démontré que, contrairement à notre Parlement fédéral, notre jeunesse s'inquiète réellement des changements climatiques irréversibles qui ont lieu sous leurs yeux jour après jour.

Descendus manifester dans la rue, pour la très bonne raison qu'il n'y a qu'une seule planète, nos jeunes citoyens et citoyennes ont clairement mis les politiques devant leur responsabilité.

Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris conscience des changements climatiques irréversibles actuellement en cours non seulement dans les cercles polaires, mais également en Europe, et dans le canton de Fribourg ?
2. Quels sont les mesures concrètes prises par le Conseil d'Etat pour diminuer l'émission de CO2 dans le canton de Fribourg ces 5 dernières années ?
3. Le Conseil d'Etat entend-t-il prendre d'autres mesures plus importantes à ce sujet ces prochains mois ?
4. Quels sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend engager à cette fin, dans le domaine des transports et de l'énergie notamment, pour diminuer, voire supprimer les émissions de CO2, en encourageant par exemple financièrement les propriétaires d'immeubles chauffés au mazout à changer d'installation en énergie moins polluante, ou encore en encourageant d'autres modes de transport que la voiture individuelle ?

6 février 2019

II. Réponses du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a fait du climat un des enjeux de la présente législature. Il se réjouit que le Grand Conseil, les entreprises et la population fribourgeoise se mobilisent devant la nécessité d'agir rapidement face à l'évolution climatique. Il répond de la manière suivante aux questions posées :

1. ***Le Conseil d'Etat a-t-il pris conscience des changements climatiques irréversibles actuellement en cours non seulement dans les cercles polaires, mais également en Europe, et dans le canton de Fribourg ?***
2. ***Quels sont les mesures concrètes prises par le Conseil d'Etat pour diminuer l'émission de CO_2 dans le canton de Fribourg ces 5 dernières années ?***

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux cruciaux liés aux changements climatiques. Il a ainsi décidé de s'attaquer à cette problématique en élaborant un Plan climat et en poursuivant les mesures prises dans les domaines du développement durable, de l'énergie, de la mobilité, de l'agriculture ou encore de la construction.

Plan climat

Le Plan climat actuellement en cours d'élaboration proposera :

> des **solutions pour atténuer les effets du changement climatique** par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
> des **solutions pour s'adapter aux changements climatiques** ;
> des **projets pilotes**.

L'élaboration du Plan climat pourra également entraîner des modifications des bases légales existantes.

Le Service de l'environnement (SEn) est chargé de la coordination générale de la réalisation du Plan climat. Pour ce faire, il collabore étroitement avec toutes les unités administratives concernées, les organisations économiques et la société civile. Le Service de l'énergie (SdE) s'occupe quant à lui spécifiquement du domaine des bâtiments et de la production d'énergie.

Le Conseil d'Etat a donné la mission de suivre et valider les différentes phases du projet au Comité de pilotage du développement durable. La synergie entre l'organisation mise en place pour le développement durable et celle pour le climat est essentiel afin de gagner en efficacité et d'assurer la pertinence des mesures qui seront réalisées.

Un calendrier prévisionnel a été établi et des objectifs fixés pour les années 2018 à 2021 (voir Fig. 1). Un plan d'action sera établi en 2019 pour les deux volets « atténuation » et « adaptation ». Ils feront partie intégrante du Plan climat qui devrait être adopté par le Conseil d'Etat en 2020 et mise en œuvre consécutivement.

Une communication sera faite et une consultation organisée dès que le plan d'action aura été validé.

Figure 1 Objectifs et étapes du projet d'élaboration du Plan climat

De premières mesures concrètes ont d'ores et déjà été mises en œuvre en terme d'information et de communication de la population et particulièrement de l'administration cantonale, notamment avec les « climat-lunch » qui permettent de thématiser différents aspects d'actualité et qui connaissent un très grand succès.

Stratégie de développement durable

En parallèle au Plan climat, la Stratégie de développement durable, par ses mesures, contribue directement à la réduction des émissions de CO_2. La mise en œuvre au niveau cantonal de cette stratégie passe par différentes actions, les principales étant les suivantes :

> Depuis 2017, des audits énergétiques d'environ une vingtaine de bâtiments publics dits « gros consommateurs » et énergivores sont menés par la Fondation Energie Fribourg (FEF) qui vise à diminuer les consommations thermiques et électriques des bâtiments publics (canton et communes) par des mesures d'optimisation, tout en pérennisant les économies obtenues par la formation du personnel technique. Ces audits conduiront à la mise en place d'une série de mesures d'optimisation.

> L'Etat de Fribourg a financé la réalisation d'une plateforme bilingue pour les personnes habitant le canton leur permettant de calculer leurs émissions de CO_2 et de s'engager dans des actions concrètes afin d'inciter la population à agir en faveur du climat. Une telle plateforme cantonale était l'une des premières du genre.

> Mandatée par l'Etat de Fribourg, la Revue Durable a organisé en 2016 et 2017 plusieurs manifestations publiques en vue d'informer la population de son impact carbone et de lui proposer des solutions pour réduire celui-ci. Ces actions sont décrites en détail dans les rapports décrivant l'avancement de la Stratégie de développement durable, disponibles sur le site Internet de l'Etat de Fribourg.

> Afin d'affirmer l'intention du Conseil d'Etat de favoriser l'utilisation du bois, la directive relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques a été adaptée en août 2014. Les modifications principales concernent la publication systématique, lors des appels d'offres et règlements de concours, de l'intention de renforcer l'utilisation du bois, l'intégration systématique d'un spécialiste du domaine du bois comme membre du jury lors de concours d'architecture, la décision d'utiliser du bois certifié durable ou équivalent et la volonté de privilégier, dans la mesure du possible, le bois issu des forêts de l'Etat. Une des premières réalisations importantes du canton en matériau bois est le bâtiment de la police cantonale, à Granges-Paccot.
> La directive du Conseil d'Etat relative à l'achat des véhicules de l'Etat a été validée en juin 2016. Elle favorise l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement et exige entre autres le respect des catégories A et B de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme.
> Finalement, le catalogue de mesures pour les plans de mobilité de l'Etat, conçu en 2016, a été mis à jour. Le concept des futurs plans de mobilité de l'Etat a été finalisé. Il devra encore être adopté par le Conseil d'Etat, avec une décision de principe permettant de réaffecter une partie des recettes supplémentaires à des mesures d'incitation positives. Par ailleurs, l'arrêté du 12 juillet 1991 sur l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures est en cours de révision.

En parallèle à l'élaboration d'un Plan climat ou du déploiement de la Stratégie de développement durable, l'Etat de Fribourg a mis en place différentes politiques sectorielles dont les mesures contribuent indirectement à la réduction des émissions de CO_2.

Energie

Le Conseil d'Etat a développé le Programme Bâtiments en 2017, lequel est destiné à réduire la consommation énergétique des bâtiments et à substituer l'importante part d'énergie fossile (mazout et gaz) destinée au chauffage par la valorisation d'énergies renouvelables. En 2018, le SdE a engagé plus de 15 millions de francs de promesses pour les différentes mesures de ce programme. Des campagnes d'information sont menées régulièrement depuis 2017, notamment avec le soutien des communes et des organisations professionnelles. Un programme de formation continue (www.energie-fr.ch) destiné aux professionnels de la branche et réalisé par l'Ecole d'ingénieurs et d'architecture de Fribourg sur mandat du SdE, a été mis en place et connaît un succès certain.

Par ailleurs, la loi cantonale sur l'énergie (LEn) a récemment été modifiée et prévoit notamment de limiter l'utilisation des énergies fossiles lors de nouvelles constructions et des rénovations de systèmes de chauffage existants. Il revient également à l'Etat et aux communes de se montrer exemplaires lors de toutes constructions et rénovations d'enveloppes de leurs bâtiments.

De plus, le plan directeur cantonal (PDCant), lequel a été adopté le 2 octobre 2018, contient un volet Energie relativement important et précise notamment que le réseau de gaz naturel ne pourra se développer qui si le recours à des énergies renouvelables n'est pas possible. Les communes doivent par ailleurs établir une planification énergétique prévoyant des objectifs compatibles avec ceux du canton et de la Confédération en matière d'énergie, et définissant les périmètres susceptibles de valoriser des ressources énergétiques renouvelables.

Mobilité durable

En matière de transports, le Conseil d'Etat a adopté depuis plusieurs années une politique visant à favoriser la mobilité durable et le report modal en faveur de la mobilité douce et des transports publics. A cette fin, il met la priorité sur la mobilité douce et le renforcement du réseau de transports publics. Cette volonté est inscrite tant dans le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017-2021 que dans le nouveau plan directeur cantonal.

Au niveau des réalisations concrètes, plusieurs développements de l'offre ferroviaire ont été réalisés ces dernières années et ont nécessité d'importants travaux sur l'infrastructure et des investissements conséquents des pouvoirs publics (Confédération et canton). Parallèlement, la desserte bus du trafic régional de voyageurs (TRV) a été optimisée et fortement étoffée. Cette politique a bénéficié à toutes les régions du canton.

Le Conseil d'Etat a en outre adopté en décembre 2018 le plan sectoriel vélo ainsi que celui des parcs-relais. La planification des parcs-relais prévoit l'aménagement ou le développement d'interfaces à proximité immédiate des haltes ferroviaires du canton. Quant au plan sectoriel vélo, il concerne la planification du réseau cyclable utilitaire et de loisirs, constituant ainsi un réseau utilitaire de plus de 700 km. Le réseau a été hiérarchisé en trois niveaux en fonction du potentiel d'utilisatrices et d'utilisateurs et les mesures d'aménagement cyclable préconisées (piste unidirectionnelle, piste bidirectionnelle, bandes, bande à la montée, etc.) y sont précisées.

Agriculture

Les mesures mises en place dans le domaine de l'agriculture sont diverses. Elles vont de l'information et la formation destinée aux agriculteurs et dispensée par l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) à l'édiction de recommandations.

La formation comprend notamment des thématiques telles que l'augmentation de la matière organique dans les sols pour y capturer du CO_2 ou encore la sensibilisation à des pratiques agricoles durables (par exemple le travail du sol minimal ou la conduite écologique des tracteurs afin d'économiser du diesel).

Les recommandations concernent la construction de chauffage à bois pour les bâtiments privés ou agricoles tels que les serres, la construction d'installations photovoltaïques ou encore l'utilisation du bois dans les projets de construction.

Pour ce qui est de l'information, les conseils techniques qui sont dispensés touchent des domaines variés comme le management de la production (par exemple sur une alimentation réduisant les émissions) ou encore la transformation ou la construction de bâtiments à faible besoin énergétique.

On peut encore citer les améliorations foncières dont le but est de faciliter et optimiser l'exploitation des terres cultivées, en raccourcissant par exemple les trajets à parcourir avec des véhicules.

L'ensemble de ces mesures a été abordé par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa journée de retraite du 13 novembre 2019, qui a été entièrement consacré à la politique climatique du Conseil d'Etat et a permis à ce dernier de se positionner de manière systématique sur les enjeux climatiques.

3. Le Conseil d'Etat entend-t-il prendre d'autres mesures plus importantes à ce sujet ces prochains mois ?

Climat et développement durable

La lutte contre le réchauffement climatique sera inscrite parmi les objectifs de la nouvelle Stratégie de développement durable, un tel objectif étant concrétisé par le Plan climat.

Dans le cadre de ce plan plus précisément, une méthode de travail a été élaborée en 2018 afin de définir des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le premier pas a été de définir une méthode pour effectuer un bilan carbone à l'échelle du territoire cantonal pouvant prendre en compte l'entier des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs d'activités. Le résultat de ce bilan carbone servira de base pour fixer des objectifs sectoriels et proposer une première version de plan de mesures ambitieux qui sera soumis à l'horizon 2020 successivement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Par la suite, les réductions de CO_2 pourront être mieux quantifiées grâce à cette méthode et les mesures prises pourront donc être adaptées si nécessaire.

Le volet « atténuation » du Plan climat, qui devrait être finalisé en 2020, proposera un catalogue de mesures visant à réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre basé sur une démarche participative incluant tous les secteurs concernés, y compris l'échelon individuel (par exemple, mesures visant à mieux informer et sensibiliser les consommateurs).

La Stratégie de développement durable fixera également d'autres objectifs, en se calquant pour cela sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les mesures en vue de réaliser nombre d'entre eux contribueront à la réduction des émissions en gaz à effet de serre et d'autres impacts environnementaux (encouragement des énergies renouvelables, efficacité énergétique, économie circulaire et responsable, urbanisation et mobilité durable, éducation en faveur du développement durable, marchés publics écologiques et responsables), aussi bien au niveau des politiques publiques de l'Etat de Fribourg que dans le cadre de son propre fonctionnement.

Autres politiques sectorielles

Parmi les politiques sectorielles qui seront poursuivies afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, on peut notamment citer celles du domaine de l'énergie ou de la mobilité.

Ainsi, la récente adoption de la modification de la LEn impose une adaptation du règlement sur l'énergie. Avec ces nouvelles dispositions, auxquelles il faut associer les mesures liées à la planification territoriale des communes, le marché devrait s'orienter progressivement vers une réduction sensible de l'utilisation des énergies fossiles, et donc des émissions de CO_2. De plus, le Programme Bâtiments se poursuivra au moins jusqu'en 2025, selon les décisions qui seront prises par les Chambres fédérales dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le CO_2.

Pour les bâtiments du patrimoine cantonal, il est prévu que tous les nouveaux projets ainsi que les projets d'assainissement doivent atteindre le standard Minergie P ou Minergie A, voire plus si possible. La future stratégie immobilière, actuellement en cours d'élaboration, permettra également de définir les interventions nécessaires sur ces bâtiments ces prochaines années.

Concernant les mesures prévues en faveur des transports publics et de la mobilité durable, d'autres développements du RER Fribourg | Freiburg sont d'ores et déjà planifiés et nécessiteront d'importants travaux à l'infrastructure ferroviaire. Quant à la desserte bus, elle continuera à être adaptée et développée parallèlement à l'offre ferroviaire.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan sectoriel des parcs-relais, le Conseil d'Etat prévoit de réaliser dans un premier temps des projets-pilotes. Et du côté des vélos, les mesures constructives identifiées dans ce plan sectoriel seront aménagées par étapes, sur la base d'une priorisation, afin qu'elles le soient en premier lieu là où le potentiel de report modal est le plus grand.

4. ***Quels sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend engager à cette fin, dans le domaine des transports et de l'énergie notamment, pour diminuer, voire supprimer les émissions de CO2, en encourageant par exemple financièrement les propriétaires d'immeubles chauffés au mazout à changer d'installation en énergie moins polluante, ou encore en encourageant d'autres modes de transport que la voiture individuelle ?***

En matière d'énergie, c'est plus de 16 millions de francs par an provenant du Fonds cantonal de l'énergie qui sont affectés au Programme Bâtiments, à des projets pilotes et de démonstration, à la formation continue, à l'information et à la sensibilisation des professionnels, des élèves/étudiants, et de la population en générale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la valorisation des énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles.

Pour ce qui est du financement des mesures en faveur de la mobilité durable, le trafic régional de voyageurs (trains et bus) est indemnisé par les commanditaires de l'offre, la Confédération (55 %) et le canton de Fribourg (Etat et communes). Depuis 2014, c'est une moyenne de 40 millions de francs qui sont annuellement versés. Les sommes prévues au budget 2019 sont de l'ordre de 23 millions de francs de l'Etat et 19 millions de francs des communes, soit un total cantonal de 43 millions de francs.

Le financement de l'infrastructure ferroviaire (maintenance et aménagement) est assuré depuis le 1er janvier 2016 par le biais d'un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), dont la création a été acceptée en votation populaire le 9 février 2014. Depuis 2016, la participation cantonale au FIF s'est élevée à 14 millions de francs annuels en moyenne. Quant aux sommes prévues dans les prochains budgets (parts Etat et communes à 13,78 %), elles sont de 15 millions de francs pour 2019 et 17 millions de francs pour 2020.

Si ce sont les communautés régionales de transports qui commandent l'offre du trafic d'agglomération (Agglomération de Fribourg et Mobul), l'Etat de Fribourg peut participer à son indemnisation à hauteur de 57,5 %. L'Etat a ainsi versé des montants d'une moyenne de 13 millions de francs annuellement depuis 2014. Un montant de 13 135 000 francs est par ailleurs prévu au budget 2019 de l'Etat de Fribourg.

Les mesures constructives prévues dans le plan sectoriel vélo sont estimées grossièrement à 157 millions de francs. Elles seront réalisées sur plusieurs années. Leur financement, au niveau cantonal, sera assuré par le biais des budgets courants relatifs aux constructions routières ou, si besoin, par des crédits du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, dans le respect de la répartition des tâches entre canton et communes. Le Conseil d'Etat a par ailleurs constitué, dans le cadre du Fonds d'infrastructure, un fonds pour la « mobilité douce ».

Pour ce qui est de l'aménagement des parcs-relais à proximité des haltes ferroviaires du canton, l'Etat décidera d'éventuelles subventions en fonction des essais-pilotes.

Quant à la Stratégie actuelle de développement durable, elle bénéficie d'un crédit d'engagement de 7,7 millions de francs et il est prévu de déposer une demande de crédit d'engagement pour financer la nouvelle stratégie. Certaines des mesures en lien avec la protection du climat seront réalisées par ce biais.

Les montants budgétés pour le Plan climat ont été de 50 000 francs en 2018 et de 75 000 francs en 2019, auquel s'ajoute 40 000 francs dans le budget du développement durable en 2019. Les mesures du Plan climat seront réalisées par le biais des budgets courants des Directions ou, si besoin, par des crédits du Grand Conseil. Dans le contexte de l'élaboration du Plan climat, le Conseil d'Etat entamera par ailleurs une analyse de l'opportunité de créer un Fonds spécifique pour le climat en tenant compte des objectifs et des moyens d'autres Fonds existants.

La réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques nécessiteront l'engagement de tout un chacun. Le Conseil d'Etat remercie d'ores et déjà les députées et députés, les organisations et les personnes qui s'engageront à ses côtés pour relever ce défi sans nul autre pareil.

26 novembre 2019